

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0146

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33
---------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

**PRÉSENTS** : Mme Nolwenn BAUCHE-GAUAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Séverine LE JEUNE

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal BIHOES

### Déchets - Tarifs 2026

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la redevance déchets incitative,

**VU** la délibération n° DC-2023-171 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2023 approuvant le règlement de facturation de la redevance déchets incitative,

**VU** la délibération n° DC-2024-154 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2024, portant approbation des tarifs 2025,

**VU** l'avis de la commission « déchets et économie circulaire » en date du 12 novembre 2025,

**VU** le rapport du Vice-président,

**Considérant** la nécessité de définir, pour l'année 2026, les tarifs applicables dans le cadre de la collecte des déchets sur le territoire de Centre Morbihan Communauté,

**Considérant** que ces tarifs tiennent compte de la progression de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- D'APPROUVER les tarifs applicables en 2026, dans le cadre de la redevance déchets incitative, tels que définis ci-dessous ;

<b>Tarifs de redevance déchet incitative 2026</b>		
<i>Particuliers et Professionnels</i>	Forfait 1 : 26 dépôts OM/ 6 passages en déchèterie	137 €
	Forfait 1.1 : 31 dépôts OM/ 7 passages en déchèterie	174 €
	Forfait 2 : 36 dépôts OM/ 9 passages en déchèterie	223 €
	Forfait 2.1 : 44 dépôts OM/ 10 passages en déchèterie	266 €
<i>Particuliers et autres professionnels</i>	Forfait 3 : 52 dépôts OM/ 12 passages en déchèterie	318 €
	Forfait 4 : 319 dépôts OM/ 12 passages en déchèterie	992 €
	Forfait 5 : 705 dépôts OM/ 12 passages en déchèterie	2 008 €
	Forfait 6 : colonne 1,5 m3 Om/ 12 passages en déchèterie	3 915 €
	Forfait 7 : COLONNE 4M3 Om/ 12 passages en déchèterie	10 271 €
<b>Tarifs dépôts déchèterie_Pro du territoire</b>		
encombrant	le mètre cube	49 €
gravat	le mètre cube	34 €
bois	le mètre cube	27 €
déchets verts	le mètre cube	21 €
Les pâteux	le kg	1,4 €
<b>tarifs dépôts déchèterie_Pro hors territoire</b>		
encombrant	le mètre cube	66 €
gravât	le mètre cube	
bois	le mètre cube	
déchets verts	le mètre cube	
Les pâteux	kg	2,60 €
<b>tarifs dépôt itinérance</b>		
le sac d'ordures ménagères	le dépôt	2,80 €
<b>tarif d'un passage dans le cadre d'un vide maison pour des redevables hors territoire</b>		
tous déchets	le mètre cube	66 €
<b>tarifs du badge supplémentaire/ détérioré/ perdu</b>		
badge	l'unité	7 €
<b>tarif majoré pour un dépôt d'ordure ménagère ( dépassement du forfait)</b>		
le sac d'ordures ménagères	le dépôt	2,75 €
<b>tarif majoré d'un passage en déchèterie ( dépassement du forfait)</b>		
le passage	l'unité	12 €
<b>tarifs d'enlèvement d'une non-conformité constaté en pied de container et aux abords des déchèterie</b>		
L'enlèvement		140 €

- DE PRECISER que les forfaits sont applicables en fonction des catégories de ménages et de professionnels détaillées en annexe,

- D'ABROGER la délibération n° DC-22024-154 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2024, portant approbation des tarifs 2025,
- DE DIRE que la présente délibération entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'environnement, à signer tout document se rapportant au dossier.

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité  
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Benoît ROLLAND

